



MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la VESDRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGRES (O.A.A.) CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergèment et l'Épuration des communes de la Province de Liège

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau

SIEGE ADMINISTRATIF PROVISOIRE : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR
Tel : 081.251.930

SIEGE SOCIAL : 41, Rue de la Concorde - B-4800 VERVIERS
Tel : 081.234.400
http://www.spgge.be - Email : info@spgge.be

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES MODIFICATIONS DU PASH DE LA VESDRE

Namur, le 24 AOUT 2012

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité
Philippe HENRY

Le Ministre-Président
Rudy DEMOTTE

Feuille n° 10/15 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

Assainissement collectif
habitat ou équip. communaires, aménagement différé, loisirs, activités économiques

Assainissement autonome
habitat ou équip. communaires, aménagement différé, loisirs, activités économiques

Assainissement transitoire
habitat ou équip. communaires, aménagement différé, loisirs, activités économiques

Cas particuliers
Assainissement collectif hors zone urbanisable
Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur
Zone urbanisable au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT
Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

Canalisations d'eaux usées

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Collecteur gravitaire	→	→	→	→
Collecteur sous pression	→	→	→	→
Egout gravitaire	→	→	→	→
Egout sous pression	→	→	→	→

Cas particuliers : → Egout à réaliser après urbanisation

Conduites d'exutoires

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Conduites d'exutoires (représentation non exhaustive)	→	→	→	→

Ouvrages d'assainissement et de dévergèment

	existant	en cours de réalisation	inexistant
Station d'épuration	▲	▲	▲
Station de pompage	●	●	●
Station de dévergèment	●	●	●
Bassin d'orage	■	■	■

Cas particuliers : ▲ Station d'épuration à déclasser ▲ Station d'épuration privée

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE SPW - DG03

Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées au 01/09/2010
Prévention rapprochée (Ia)
Prévention éloignée (Ib)
Surveillance (III)

Eaux de surface
Plans d'eau
Cours d'eau
Navigable 1re catégorie 2e catégorie
3e catégorie non classé Cours voûté

Zone de baignade
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
Natura 2000

Limite naturelle
●●●●● Sous-bassin hydrographique

SOURCE SPW - DG04

Plan de secteur
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'intègrent en noir la responsabilité de SPW - DG04. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
●●●●● Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN
40/1 Limite de plan IGN (1/10.000)
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03394
Origine des données cartographiques : SPW-DG03 / SPW-DG04 / IGN
Traitement des données : OAA et SPGE

LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH (Feuille n° 10/15)

Modification n° 14.06 : Commune de LIMBOURG - Goë - Hameau de la Pierresse
Modification n° 14.09 : Commune de JALHAY - Village de Charneux

Feuille n° 10/15